

**FR**

Bruxelles, le 29 mai 2020

|  |
| --- |
| **ADOPTION DES AVIS À DISTANCE5 ET 7 MAI 2020** **SYNTHÈSE DES AVIS ADOPTÉS** |
| **Ce document est accessible, dans toutes les langues officielles, sur le site internet du CESE à l’adresse suivante:**<https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/plenary-session-summaries>**Les avis mentionnés peuvent être consultés en ligne au moyen du moteur de recherche du CESE:**<https://dmsearch.eesc.europa.eu/search/opinion> |

**Table des matières**

[**1.** **EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET CITOYENNETÉ** 3](#_Toc41397803)

[**2.** **AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT** 7](#_Toc41397804)

L’adoption des avis à distance a eu lieu les 5 et 7 mai, en trois étapes: vote sur ***la confirmation de la décision du président portant dérogation temporaire au règlement intérieur du Comité économique et social européen, compte tenu des mesures extraordinaires de prévention et de confinement prises en raison de la pandémie de COVID-19 dans l’Union européenne***, le 5 mai au matin; vote sur les amendements déposés sur les projets d’avis et les propositions de compromis le 5 mai après-midi, et vote sur les textes définitifs des avis le 7 mai au matin.

Les avis suivants ont été adoptés selon la procédure à distance:

# **EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET CITOYENNETÉ**

* ***Lignes directrices pour l’emploi 2020***

**Rapporteure générale:** Ellen Nygren(groupe des travailleurs – SE)

**Références:** COM(2020) 70 final – 2020/0030 (NLE)

EESC-2020-01835-00-00-AC

**Points clés:**

Le CESE accueille favorablement la proposition de révision des lignes directrices pour l’emploi et reconnaît leur rôle s’agissant d’orienter à long terme les politiques de l’emploi des États membres de l’UE. Le Comité estime que l’Union européenne et ses États membres doivent poursuivre leurs efforts visant à éliminer les disparités et à améliorer la convergence.

Dans le contexte actuel de la COVID-19, le CESE estime que, pour ce qui est d’agir de manière coordonnée, il faut encore faire bien davantage. Seul un plan européen global de relance économique permettrait de faire face au mieux aux conséquences de la pandémie de COVID-19 et de rebâtir une économie européenne plus durable et résiliente. Le Comité demande que les lignes directrices pour l’emploi 2020 contiennent une ligne directrice pour l’emploi supplémentaire revêtant un caractère extraordinaire et urgent afin d’orienter les adaptations nécessaires des politiques de l’emploi dans les États membres de l’UE.

S’agissant de la ligne directrice nº 5, le CESE est d’avis que les lignes directrices pour l’emploi devraient viser à traduire les tendances associées à de nouvelles formes de travail en possibilités d’emploi équitables. Il convient de se féliciter de l’appel qui est lancé pour que des systèmes de salaires adéquats et équitables soient fixés, soit par l’amélioration des mécanismes légaux de minimums salariaux, lorsqu’ils existent, soit par la négociation collective. La participation des partenaires sociaux est primordiale. En dernier ressort, cette ligne directrice devrait comprendre à cet égard des propositions qui visent à renforcer l’efficacité des accords collectifs en en étendant la couverture.

S’agissant de la ligne directrice nº 6, le CESE plaide en faveur d’une plus grande efficacité des stratégies européennes et nationales s’agissant de garantir un financement durable de la reconversion et du perfectionnement professionnels de tous les adultes grâce à l’éducation et à la formation tout au long de la vie, en mettant l’accent en particulier sur la fourniture d’un soutien efficace aux travailleurs et aux chômeurs.

S’agissant de la ligne directrice nº 7, le CESE estime qu’il convient d’en faire davantage pour faciliter et promouvoir le dialogue social, tant au niveau national qu’à l’échelon européen. Des progrès ont été accomplis quant à la participation de la société civile au processus du Semestre européen, et il s’impose de les utiliser comme tremplin. Le CESE considère que cette ligne directrice devrait également inclure la nécessité d’améliorer les dispositions en matière de sécurité et de santé au travail. Dans le contexte actuel de la COVID-19, les pouvoirs publics, les entreprises, les salariés et les partenaires sociaux doivent tous prendre part à la protection des travailleurs, de leurs familles et de la société au sens large. Il conviendrait de fournir aux petites et microentreprises un soutien financier, pratique et adapté s’agissant des programmes en matière de santé et de sécurité au travail, afin qu’elles puissent adapter les lieux de travail et mettre rapidement en œuvre de nouvelles procédures et pratiques pour protéger les travailleurs.

S’agissant de la ligne directrice nº 8, le Comité rappelle qu’il faut lutter contre la discrimination. Tous doivent bénéficier d’une protection sociale et de soins de santé. Il y a lieu de favoriser la participation des femmes au marché du travail, tout comme le vieillissement actif pour tous. Les lignes directrices pour l’emploi devraient également aborder des objectifs de protection sociale tels que l’universalité et l’efficacité de ladite protection, son adéquation et sa transparence.

***Contact***: *Ana Dumitrache*

*(Tél. +32 25468131 – courriel:* *Ana.Dumitrache@eesc.europa.eu**)*

* ***Les défis démographiques dans l’UE vus sous l’angle des inégalités en matière d’économie et de développement***

**Rapporteur:** Stéphane Buffetaut (groupe des employeurs – FR)

**Corapporteur**: Adam Rogalewski (groupe des travailleurs – PL)

**Références:** Avis exploratoire

EESC-2019-04587-00-00-AC

**Points clés:**

La situation démographique actuelle de l’UE requiert une approche globale qui associe des politiques sociales et économiques, des politiques actives du marché du travail et de cohésion, des politiques favorables aux familles et, plus particulièrement, à la conciliation entre vie privée et familiale et vie professionnelle, des mesures spécialement destinées aux travailleurs plus âgés, des politiques en faveur d’un vieillissement actif et en bonne santé, des politiques et des mesures en matière d’immigration qui s’inscrivent dans la durée et visent l’intégration, ainsi que des politiques destinées à prévenir la fuite des cerveaux.

Un nouveau baby-boom est peu probable. Il est donc essentiel d’améliorer la participation au marché du travail afin de faire face aux conséquences de la situation démographique de l’Europe. Les taux de chômage, de sous-emploi et d’inactivité sont trop élevés dans un trop grand nombre d’États membres, en particulier parmi les jeunes. L’UE doit faire de la lutte contre le chômage une priorité.

Le dynamisme démographique passe également par la confiance dans l’avenir; c’est pourquoi l’UE a besoin d’une économie forte et d’une politique sociale solide. La mise en œuvre du socle européen des droits sociaux est un facteur très important pour l’amélioration de la situation démographique de l’UE.

Le fait d’avoir des enfants ne doit pas être un obstacle à la poursuite d’une carrière professionnelle ou une cause d’appauvrissement ou de perte du pouvoir d’achat, en particulier pour les familles nombreuses. Il est important de maintenir ou de mettre en œuvre une politique de la famille constante et proactive et des politiques du marché du travail axées sur l’humain.

La mobilité interne est une liberté fondamentale de l’Union, qui renforce la compétitivité de l’Europe et ouvre des possibilités à ses citoyens. En matière de mobilité intraeuropéenne ainsi que de fuite des cerveaux et des travailleurs imputable aux migrations internes, la meilleure solution est la convergence sociale et économique vers le haut des États membres, mais elle nécessite du temps.

Il se peut que l’immigration à elle seule ne constitue pas la solution au défi démographique de l’Europe, mais elle peut aider à y faire face, à condition qu’elle s’accompagne de politiques d’intégration équitables et durables pour aider les nouveaux venus à s’établir et à éviter les difficultés d’intégration.

La crise de la COVID-19 aura de lourdes répercussions sur les futures politiques développées par l’Union européenne pour relever les défis de la démographie et parer au creusement des inégalités entre ses États membres. Le Comité presse l’UE d’élaborer des politiques pertinentes, dotées de ressources généreuses, pour protéger les citoyens des effets délétères de ladite pandémie et, plus encore, de la crise économique dont elle sera suivie, de manière à en atténuer les retombées sociales.

***Contact***: *Triin Aasmaa*

*(Tél. +32 25469524 – courriel:* *Triin.Aasmaa@eesc.europa.eu**))*

* ***Le financement durable de l’apprentissage tout au long de la vie et du développement des compétences***

**Rapporteure:** Tatjana Babrauskienė (groupe des travailleurs – LT)

**Corapporteur**: Pavel Trantina (Diversité Europe – CZ)

**Références:** Avis exploratoire

EESC-2019-04762-00-00-AC

**Points clés:**

Cet avis a été préparé à la demande de la présidence croate, qui avait souligné la nécessité de renforcer l’apprentissage tout au long de la vie dans le contexte actuel d’un marché du travail de plus en plus dynamique.

Dans son avis, le Comité invite la Commission et les États membres à veiller à la qualité de l’éducation et de la formation tout au long de la vie en tant que droit pour tous les citoyens en Europe, sur le lieu de travail et au-dehors, et à soutenir la mise en œuvre de tels principes au moyen de financements publics durables convenus avec les partenaires sociaux et la société civile.

Le CESE estime qu’il est nécessaire de prévoir des mécanismes de financement qui mobilisent les ressources nationales et impliquent une répartition adéquate des coûts entre les pouvoirs publics et les entités privées ainsi que d’autres instances: des particuliers et d’autres parties prenantes concernées (partenaires sociaux, prestataires de services de formation et ONG, par exemple).

Le CESE demande une nouvelle fois que l’accent soit mis plus fortement sur l’investissement social, entre autres, dans les domaines de l’éducation, de la formation et de l’apprentissage tout au long de la vie. Le CESE suggère d’examiner si la «règle d’or», à savoir l’exclusion des investissements publics tournés vers l’avenir du calcul des déficits publics nets dans le cadre des règles budgétaires de l’Union monétaire européenne, pourrait également s’appliquer aux investissements sociaux soutenus par les Fonds structurels de l’UE.

Le Comité estime que la gouvernance démocratique de l’élaboration et de la mise en œuvre de la politique d’éducation et de formation tout au long de la vie, notamment au moyen d’un dialogue social efficace et d’une consultation avec la société civile organisée, confère une plus grande efficacité aux investissements pour atteindre les objectifs politiques.

Le CESE invite les États membres à apporter un soutien efficace aux travailleurs et aux chômeurs qui rencontrent des difficultés pour accéder à un enseignement et à une formation pour adultes inclusifs et de qualité en garantissant un financement ciblé pour les personnes dans le besoin, telles que les chômeurs, les travailleurs atypiques, les personnes peu qualifiées, les personnes handicapées, les travailleurs âgés, et celles issues de groupes défavorisés sur le plan socio-économique, tout en tenant compte de la dimension du genre.

En outre, le CESE invite les institutions de l’UE à se mettre d’accord sur un cadre unique inclusif de compétences clés qui aille au-delà de l’enseignement scolaire, et à répondre ainsi aux besoins en matière d’éducation et de formation des adultes et d’acquisition de compétences de la vie courante, en mettant en particulier l’accent sur la capacité d’apprendre à apprendre et les compétences en matière de citoyenneté démocratique qui sont essentielles pour aider les adultes à jouer un rôle actif dans la société. Le CESE préconise également un investissement accru dans les environnements d’apprentissage non formels et informels, qui revêtent une importance particulière pour l’acquisition de ces compétences.

Le CESE préconise d’intégrer une compréhension plus nuancée de l’environnement d’apprentissage dans les politiques d’éducation et de formation tout au long de la vie, guidée par le principe fondamental consistant à soutenir le potentiel individuel et unique des apprenants. Cela suppose d’acter la reconnaissance, également au moyen d’investissements pérennes, de la valeur des environnements d’apprentissage qui ne relèvent pas de la formation académique formelle.

Le Comité note que, dans le contexte de la récente pandémie de COVID-19, l’apprentissage peut s’adapter rapidement en fonction des circonstances. Les apprenants développent toute une série d’approches nouvelles, telles que l’apprentissage en autonomie ou par projets, font preuve d’une plus grande curiosité et améliorent leurs compétences en technologies de l’information afin de commencer à apprendre à distance. Ils utilisent à cette fin diverses plateformes numériques, fournies gratuitement. Des compétences transversales essentielles les aident, eux tout comme les enseignants, à s’adapter à ce changement. Lors du retour à la vie «normale», la société devrait tirer les leçons de cette expérience et continuer à développer lesdites approches et compétences, en y investissant suffisamment pour que chaque personne qui apprend, quelle que soit sa situation sociale, puisse y avoir accès et en bénéficier.

Enfin, le Comité appelle tous les décideurs de l’UE et des États membres à faire face aux défis actuels en matière d’éducation et de formation tout au long de la vie, qui sont détaillés dans l’avis, et à soutenir financièrement des solutions pour les relever.

***Contact***: *Ana Dumitrache*

*(Tél. +32 25468131 – courriel:* *Ana.Dumitrache@eesc.europa.eu**)*

# **AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT**

* ***Dispositions transitoires du Feader et du FEAGA***

**Rapporteur:** Arnold Puech d’Alissac (groupe des employeurs – FR)

**Références:** COM(2019) 581 final - 2019/0254 (COD)

EESC-2019-05784-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE félicite la Commission pour sa proposition d’une année de transition pour la Politique agricole commune (premier et deuxième piliers) en 2021: une année sans les aides directes du premier pilier aurait donné des déficits chez tous les agriculteurs; une année sans les aides du deuxième pilier aurait stoppé les engagements à hauts objectifs environnementaux ou climatiques et aurait reporté les investissements de modernisation.

Le CESE se réjouit que les conditions pour toucher les aides entre 2020 et 2021 soient conservées, car les conditionnalités et le verdissement sont déjà maîtrisés par les agriculteurs de l’UE.

Le CESE adresse une mise en garde à propos de la date limite du 1er août 2020 pour la notification des changements. En effet, un accord trop tardif sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027 pourrait ne pas permettre de prendre dans les temps les décisions requises au niveau national.

La possibilité de prolonger d’un an les programmes de développement rural doit être accompagnée par la possibilité d’utiliser tous les fonds du deuxième pilier non consommés sur la période 2014-2020 au-delà de 2020.

Le CESE se réjouit que les mesures pluriannuelles du deuxième pilier (mesures pour l’agriculture biologique, mesures agroenvironnementales et climatiques) soient prolongées d’un an, mais demande que leur durée d’engagement soit portée à cinq ans comme lors de la période 2014-2020. La proposition de la limiter à trois ans sera une source certaine de tracasseries administratives, et nullement de résultats pour l’environnement.

Le Comité souligne en particulier l’urgence d’une consommation rapide du second pilier pour assurer la relance de l’activité après la crise causée par la COVID-19. Il s’agirait notamment de soutenir l’installation de jeunes agriculteurs, les circuits courts très prisés pendant la crise, les actions collectives de production et de commercialisation ainsi que l’agrotourisme. Une attention particulière doit être accordée dans ce contexte aux régions ultra-périphériques, insulaires, de montagne et isolées dépendant très largement du tourisme.

***Contact:*** *Arturo Iniguez*

*(Tél.: + 32 2 546 87 68 – courriel:* *Arturo.Iniguez@eesc.europa.eu**)*

* ***Plan pluriannuel de gestion du thon rouge***

**Rapporteur:** Gabriel Sarró Iparraguirre (groupe «Diversité Europe» – ES)

**Références:** COM(2019) 619 final -2019/0272 (COD)

EESC-2020-00223-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE porte un jugement positif sur l’adoption d’un plan pluriannuel de gestion pour les pêcheries de thon rouge de l’Atlantique Est et de la mer Méditerranée, étant donné que du fait de la situation actuelle de la biomasse de ce stock, qui a atteint des sommets historiques, il devient possible d’abandonner les mesures à caractère urgent qui avaient été arrêtées dans le programme de rétablissement qui avait été établi antérieurement.

Le Comité estime que l’établissement d’un plan de gestion pluriannuel au sein de l’Union européenne, qui assure la mise en œuvre des mesures adoptées dans la recommandation 18-02, de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l’Atlantique, telle qu’approuvée lors de sa 21e réunion extraordinaire de 2018, constitue le moyen le plus approprié de conserver ce stock au-dessus des niveaux de biomasse qui permettent d’obtenir le rendement maximal durable, tout en tenant compte des spécificités des différents types d’engins et de techniques de pêche qui sont en usage dans cette pêcherie.

Le CESE suggère que les législateurs mettent à jour la proposition de règlement afin d’y intégrer les amendements adoptés en 2019 par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l’Atlantique dans sa recommandation 19-04.

***Contact:*** *Arturo Iniguez*

*(Tél.: + 32 2 546 87 68 – courriel:* *Arturo.Iniguez@eesc.europa.eu**)*

*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*